

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	44
VOTANTS	51

CONVOCATION

Datee	du 08/12/23
Affichée	le 11/12/23

OBJET

Concession publique
d'aménagement de la
Frémondrière : approbation
du rapport annuel et
des comptes 2022

Séance du 14 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le huit décembre 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Hervé HAREL a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Philippe THOURET, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Philippe VAN-HOORNE, Pascal GUEUGNON, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TREPRIER, Lionel GONNET, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, François CARBONELL.

Pouvoirs : Maïté GRANDCLÈRE a donné pouvoir à François BRIZARD
Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Alexandra DEPARIS AUBRIL
Nadège TROUILLET a donné pouvoir à Hervé HAREL
Charlène RENARD a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Fabrice GLORIA a donné son pouvoir à Jean SELLIER
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE

Absents excusés : Pascal SUARD
François HUREL

Monsieur VAN-HOORNE, Vice-Président délégué à l'Economic, expose aux membres du Conseil que dans le cadre du développement de son activité économique, la Communauté de Communes a confié, en 2009, à la SHEMA une concession publique d'aménagement à La Frémondrière visant à aménager et développer le pôle d'activités de ladite zone.

Il fait part du rapport annuel 2022 d'activités de la Concession Publique d'Aménagement :

En fin de concession, après cession des biens de reprise (immeuble IMV, bâtiment EX- LTI et reliquat de foncier en 2030), des terrains cessibles et remboursement des emprunts contractés, et compte tenu d'une participation de la Collectivité pour l'aménagement du pôle d'activités de la Frémondrière d'un montant global de 1 280 000 €, la Convention d'Aménagement présente un excédent prévisionnel de 3 851 751 €.

Cet excédent reversé à la Communauté de Communes lui permettra de financer le rachat des biens de reprise pour un montant global de 3 452 056 € HT, se décomposant comme suit :

IMV : 1 915 999 € HT (valeur nette comptable, déduction des subventions restant à amortir).

Immeuble dit du « 3 Réveillon » : 68 940 € HT (valeur résiduelle).

Stock foncier inventu : 976 911 € HT (prix d'équilibre), soit un prix moyen de 9,05 € HT/m².

Le cas échéant si non vendu le rachat des ateliers 2 et 2 bis à la valeur partiellement amortie de 490 206 € HT.

Lesdits immeubles, généreront au profit de la collectivité, devenue propriétaire, un potentiel de produits locatifs annuels de l'ordre de 950 000 € HT (vente d'électricité comprise), sachant que l'ensemble des emprunts contractés auront été préalablement remboursés.

Jean SELLIER et Philippe VAN-HOORNE ne prennent pas part au vote.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte rendu d'activités de l'année 2022 de la concession d'aménagement pour l'aménagement et le développement du pôle d'activités de la Frémondrière.
- **APPROUVE** les comptes de la concession d'aménagement pour l'année 2022.

Acte reçu en Préfecture le 21 DEC. 2023
Publié en ligne le 21 DEC. 2023
Certifié exécutoire

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

Le Président,
Jean SELLIER

